ANNEXE E — INSTALLATION & MAINTENANCE

Intégration audiovisuelle • Intervention technique • Maintenance

01 Préparation du site et limites de la mission

Le devis identifie les équipements concernés, les locaux, les prérequis techniques, les horaires, les essais et livrables attendus. Le client permet l'accès aux installations et assure les travaux préparatoires expressément convenus ; MSL reste responsable de ses propres obligations de conseil, de vérification et de sécurité.

L'absence d'accès, un réseau électrique non conforme ou la découverte d'un défaut non détectable avant visite peuvent nécessiter une suspension et une solution technique alternative.

02 Travaux complémentaires

Les interventions supplémentaires sont décrites dans un complément de devis ou un accord écrit préalable avec indication du prix ou de son mode de calcul. Aucune augmentation unilatérale n'est appliquée ; sans accord, les parties examinent la poursuite de la mission dans son périmètre initial ou ses conséquences légales.

Une erreur ou insuffisance de diagnostic imputable à MSL ne peut à elle seule justifier de reporter au client des coûts supplémentaires non convenus.

03 Réception et garanties

Les essais, réserves, garanties de prestation et éventuelle réception sont définis par le devis et le droit applicable. Les garanties légales ne sont pas écartées. Les logiciels, firmwares ou éléments sous licence de tiers restent soumis aux droits correspondants, qui sont signalés lorsque nécessaires.